

## COMPTE RENDU REUNION DU 07/12/2021

Présents, MME ANTOINE Gervaise, M. CHOIGNOT Philippe, M. LAPREVOTTE Jean-Noël, M. MATHIEU Eric, M. SCHMITT Patrick, M. SAUNIER Emmanuel

Absents :

### CDG54 Mutuelle santé

Après avoir recueilli l'avis du comité technique, *la Syndicat des eaux Aboncourt-Maconcourt* a participé à la mise en concurrence du Centre de gestion pour la mise en place d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque Frais de Santé de ses agents pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2022,

Par décision du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle lors d'une délibération en date du 20 septembre 2021, la convention de participation a été attribuée, après analyse des offres et recueil du comité technique départemental, à l'opérateur MNT en groupement avec l'opérateur MUT'EST.

Il est proposé d'adhérer à cette convention de participation et de fixer le montant mensuel unitaire par agent à 5€ *minimum par mois et par agent*.

Après délibération le conseil syndical

- d'autoriser l'adhésion à la convention de participation et la prise en charge des participations financières prévues, selon les conditions ci-dessus,
- de prévoir les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles et la convention de participations relatives à ce dossier.

Accepté à l'unanimité

### PSE : Diagnostics des exploitations agricoles en vue de la mise en place de paiements pour services environnementaux

Présentation : Dans une politique globale de reconquête de la qualité des ressources en eau du plateau de Vicherey-Beuvezin, notre collectivité s'est déjà engagée avec les 5 autres collectivités gestionnaires de l'eau que sont de ce territoire : Syndicat des Eaux d'Aboncourt/Maconcourt, Syndicat des Eaux de Grimoviller, SIVOM Vicherey/Vallée de l'Aroffe, Maire de Beuvezin, Mairie de Tramont-Lassus, avec la mission d'animation engagée.

Dans le cadre de la mission d'animation, afin de permettre des actions qui pourraient favoriser les cultures à bas niveau d'intrants. Une étude de préfiguration pour la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) est en cours de réalisation. La réalisation de diagnostics individuels des exploitations agricoles éligibles aux PSE permettra de conforter les agriculteurs dans leur engagement éventuel, ainsi que d'apporter les éléments financiers aux collectivités pour opter des suites à donner à l'étude de préfiguration précitée.

Dans ce contexte, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes entre les 6 collectivités citées ci-dessus, **afin de mener la réalisation de diagnostics des exploitations agricoles en vue de la mise en œuvre de Paiements pour Services Environnementaux** sur le plateau de Vicherey-Beuvezin

Après présentation des modalités de fonctionnement du groupement de commandes prévues dans la convention constitutive annexée à la présente délibération, je vous demande de bien vouloir délibérer, d'approuver la constitution de ce groupement de commandes et de prendre toutes les décisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'une étude globale interdépartementale pour le développement de filières de production liées à des cultures favorables à la protection de la ressource en eau dans l'aire d'alimentation des captages du plateau de Vicherey-Beuvezin,

**Considérant** l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, en termes de cohérence technique, de simplification administrative,

Après avoir délibéré, le Conseil syndical décide

- **d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes (annexée à la présente délibération)** relative à la réalisation de diagnostics des exploitations agricoles en vue de la mise en œuvre de Paiements pour Services Environnementaux sur le plateau de Vicherey-Beuvezin,
- **d'accepter** que le syndicat intercommunal des eaux de Pulligny soit désigné comme coordonnateur du groupement ;
- **d'adhérer** au groupement ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout autre document s'y rapportant ;
- **d'autoriser** le Président à solliciter les aides auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ;
- **que** les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'étude qui sera réalisée dans le cadre de ce groupement seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 pour 1 abstention

Affiché à la porte de la mairie le 08/12/2021

Le président,  
M. MATHIEU ERIC

